



DESCRIPTION DE CONCOURS

Briquetage

NIVEAU POSTSECONDAIRE

Table des matières

1	LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES	2
2	INTRODUCTION	2
3	DESCRIPTION DU CONCOURS.....	3
4	ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE	4
5	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
6	ÉVALUATION	7
7	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS.....	7
8	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
9	MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	8

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

Compte tenu de l'évolution du marché du travail et des exigences en matière de compétences, le gouvernement du Canada a actualisé l'ancien cadre des Compétences essentielles en le remplaçant par le nouveau modèle des Compétences pour réussir. Ce dernier décrit les neuf compétences fondamentales dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour réussir dans leur travail, leurs études, leur formation et leur vie quotidienne.

Skills/Compétences Canada tient à souligner l'importance de ces compétences, qui sont indispensables pour réussir dans les carrières des métiers et des technologies. Les concurrentes et les concurrents peuvent noter l'importance des Compétences pour réussir dans la façon dont elles ont été intégrées dans les descriptions de concours, les projets et les documents de projet. En utilisant ces compétences pendant le concours, les concurrentes et les concurrents sont davantage en mesure d'associer les tâches demandées aux compétences particulières nécessaires pour réussir. De plus, ils comprennent comment ces compétences s'appliquent dans leurs programmes des métiers ou des technologies et leur future carrière.

Les neuf Compétences pour réussir, confirmées en tant que facteur de réussite professionnelle, sont les suivantes :

1. Calcul
2. Communication
3. Collaboration
4. Adaptabilité
5. Lecture
6. Rédaction
7. Résolution de problèmes
8. Créativité et innovation
9. Compétences numériques

Les compétences sont indiquées en détail dans les sections 2.4 ou 3.2 (à terminer SCC) de la Description de concours et, s'il y a lieu, dans les documents du projet et ceux connexes.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/briquetage/

2.2 But de l'épreuve

Évaluer la capacité des concurrents et des concurrentes de construire, de manière précise et sécuritaire, un projet selon des plans de construction propres au métier du briquetage.

2.3 Durée du concours

12 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

Le projet d'épreuve consiste en l'installation pratique de briques, de blocs de verre, de blocs, de pierres et/ou d'un crépi selon les indications d'un plan ou d'un dessin (pour la coupe et le détail). La conformité aux normes de sécurité et aux normes industrielles sera évaluée (utilisation de manière sécuritaire des outils et de l'équipement). Le projet à réaliser comprend la construction de murs de briques et de blocs, ou des surfaces ayant une façade recouverte de briques. Par exemple, il peut s'agir d'un crépi, de travaux de maçonnerie décorative avec projections et retraits, réalisés selon divers appareillages, de pans de murs avec des arcs en segments de cercle, semi-circulaires, triangulaires, plats et gothiques, ou de murs chantournés et de murs creux.^{1,5,7}

Compétences pour réussir : ¹Calcul, ⁵Lecture, ⁵Résolution de problèmes

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Plan du projet	Janvier 2025

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve

- Système de mesure
 - Seul le système métrique sera utilisé.
- Matériaux
 - De 80 à 85 % de travaux de maçonnerie (briques d'argile ou de béton)
 - De 10 à 20 % de travail avec des blocs, de la pierre ou des blocs de verre
 - De 15 à 30 % de détails, p. ex., en voûte
 - De 0 to 10 % de crépi
- Compétences techniques requises :
 - Mesure des longueurs¹
 - Calcul et marquage des angles¹
 - Détermination de la disposition⁷
 - Jaugeage⁷
 - Coupe de la brique
 - Nivelage et mise d'aplomb
 - Montage des coins

- Construction de murs avec de la brique, des blocs ou de la pierre selon divers types d'appareillage : en panneresses ou de boutisses, debout (par tête), sur chant, rampant; encorbellement, appareillages décoratifs, aux détails pratiques ou esthétiques.
- Murs inclinés ou parements selon les dessins et à l'aide du matériel indiqué à la section 2.1⁵
- Conformité aux plans⁵
- Jointement selon le profil exigé⁵
- Finir le crépi selon les spécifications⁵
- Propreté
- Le découpage, à l'exclusion des angles à 90 degrés, sera limité à 25 % du nombre total de briques.¹
- Matériaux
 - Briques, briques de façade et briques de blocage, cuites ou formées uniformément, de dimensions précises et à angles vifs, blocs ou pierres de 15 kg (30 lb) au maximum¹
 - Liants : chaux et ciment ou ciment de maçonnerie (type N)
 - Agrégats : grains de sable de 0 à 3 mm au maximum
 - Un additif peut être utilisé pour assouplir le mortier (le rendre plus malléable).
 - L'usage de liquides nettoyants pour la brique ou d'huile n'est pas permis.
- Évaluation technique, pouvant inclure les éléments suivants :
 - Résolution de problèmes⁷
 - Connaissance des liants⁷
 - Calculs¹
 - Interprétation des dessins⁵
 - Respect des règles de santé et sécurité au travail

Compétences pour réussir : ¹Calcul, ⁵Lecture, ⁵Résolution de problèmes

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada (SCC)

- Chaque concurrent ou concurrente disposera d'une aire de travail d'au moins 9 m². La surface du sol sera plane (± 5 mm et 2 m de long), horizontale et aura une capacité de charge adéquate. Il y aura suffisamment d'espace pour la livraison et l'entreposage de matériaux.
- Il y aura un espace d'un mètre entre la barrière du public et les matériaux du concurrent ou de la concurrente.
- La surface au sol de chaque poste de travail sera recouverte d'un matériau adapté à la mise en place et à la réalisation de travaux de maçonnerie.
- Alimentation en eau
- Alimentation en électricité
- Planche à mortier
- Sceau à eau

- Bloc (support pour la planche à mortier)
- Règles droites (selon la dimension requise)
- Bois pour le gabarit, si nécessaire
- 4 scies circulaires à table équipées de disques diamantés de 14 po (une machine pour 2 concurrents ou concurrentes, si nécessaire)
- Équerre métrique de 24 po
- Tout outil mécanique nécessaire

LES CONCURRENTS ET LES CONCURRENTES DEVRONT UTILISER L'ÉQUIPEMENT ET LE MATÉRIEL FOURNIS PAR SCC. TOUT AUTRE MATÉRIEL OU ÉQUIPEMENT SERA RETIRÉ DE L'AIRE DU CONCOURS.

4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Pinces de ligne de briques
- Niveaux (version numérique acceptée)
- Mirettes en acier (fers à joints)
- Truelle
- Lisseur (fer à joint plat)
- Marteau
- Équerre
- Cordeau
- Rubans à mesurer
- Brosse
- Matériel de nettoyage (tapis, éponge, mousse)
- Ligne de maçon
- Racloir pour joints de mortier
- Papier bond (doit être exempt de tout marquage de mise en page)
- Outils de mesure
- Détecteurs d'angle et profils (version numérique acceptée)

4.2.1 Directives au sujet des coffres à outils

Un des objectifs de SCC est d'assurer la durabilité de la compétition. C'est pourquoi les coffres à outils des concurrents et des concurrentes devront respecter les dimensions maximales ci-dessous.

Le volume du coffre à outils ne doit pas excéder 1 mètre³. Il est permis d'apporter plusieurs coffres, mais leur volume total ne doit pas excéder le maximum indiqué. Cette consigne ne fera l'objet d'aucune exception. Si un concurrent ou une concurrente apporte un coffre plus grand que les dimensions permises, il lui faudra en retirer certains articles sur les conseils du CTN. Et les outils retirés ne pourront pas être utilisés pendant le concours. Tous les outils doivent entrer dans les coffres à outils. Il est interdit d'apporter un outil qui n'entre pas dans un coffre.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- Vêtements de travail appropriés
- Les organismes provinciaux et territoriaux de Skills/Compétences Canada peuvent concevoir des chemisiers.
 - Pantalons (pas de shorts)
 - Chaussures approuvées CSA

5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

5.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

5.1.2 Atelier sur la sécurité

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Quiconque enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement devra éventuellement participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Skills/Compétences Canada

- S/O

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes

- Lunettes de sécurité approuvées CSA
- Protection de l'ouïe
- Chaussures de sécurité approuvées CSA

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	/100
Mesures	
Dimensions	20
Nivelage	10
Aplomb	20
Alignement	11
Angles	5
Détails	12
Évaluation	
Santé et sécurité	4
Uniformité des joints et finition	9
Apparence générale et propreté	8

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONOURS
Outils et matériel d'infrastructure	Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter des outils électriques.
Distribution du projet	Les concurrents et les concurrentes recevront la version finale du projet d'épreuve à la séance d'orientation. Les dessins du projet resteront dans l'aire du concours pendant la journée qu'ils sont utilisés.

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- **Étape 1** : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Aplomb » (alignement vertical) sera déclarée gagnante.
- **Étape 2** : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Uniformité des joints et finition » sera déclarée gagnante.
- **Étape 3** : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Détails » sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été présenté aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlements des concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada : <https://www.skillscompetencescanada.com/fr/event/ocmt2025/>

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Nouvelle-Écosse	John Clark
Nouveau-Brunswick	Ashley Ritchie
Québec	Stéphane Landry
Ontario	Rene Letoile
Manitoba	Brian Gebhardt – Président adjoint
Saskatchewan	John Walker
Alberta	Derek Kowalchuk – Président
Colombie-Britannique	Ira Maheu

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com) au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.